

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE FERRIERES SUR ARIEGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE  
ECHELLES 1/5000 ET 1/2500

Pièce n°4

MANDATAIRE DU GROUPEMENT  
CABINET INTERFACES  
2 CHEMIN DE LA SERRE  
09600 AIGUES VIVES



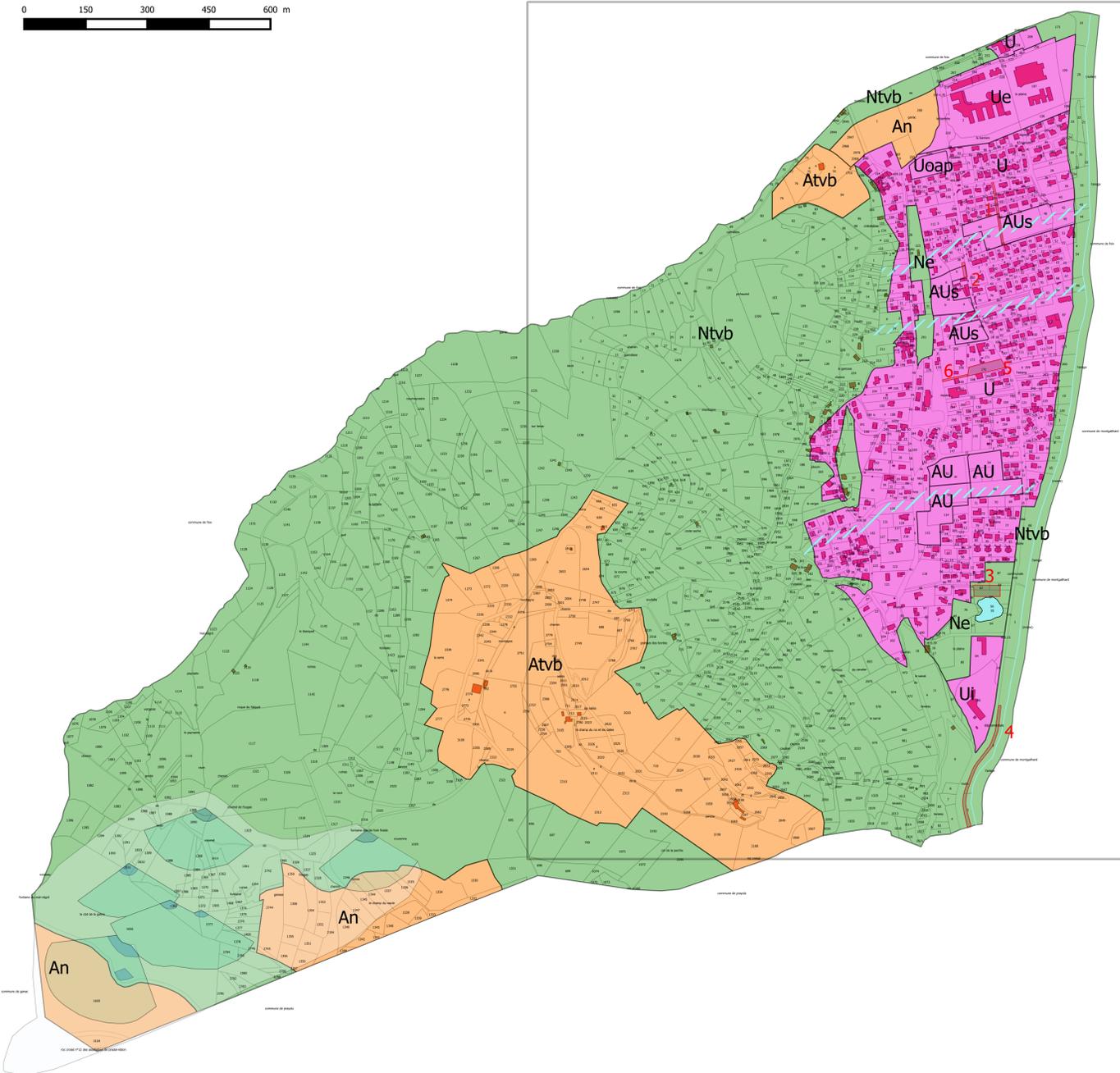
EGALEMENT COMPOSE DE  
SCOP SAGNE - ENVIRONNEMENTALISTE  
ORIANE CARBALLIDO - PAYSAGISTE  
SYLVAIN CLARY - ARCHITECTE

JUIN 2017

- Légende**
- Ripisylve de l'Ariège protégée au sens de l'article L151-23cu
  - PRESCRIPTIONS**
  - Corridors écologiques
  - Zone humide protégée au sens de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé n°1 - Bénéficiaire commune - Plateforme 5m - Réseaux publics
  - Emplacement réservé n°2 - Bénéficiaire commune - Superficie 270m<sup>2</sup> - Aménagement intersection
  - Emplacement réservé n°3 - Bénéficiaire commune - Superficie 1700m<sup>2</sup> - Cimetière avec traitement paysager
  - Emplacement réservé n°4 - Bénéficiaire commune - Plateforme 3m - Aménagement liaison douce
  - Emplacement réservé n°5 - Bénéficiaire commune - Superficie 1800m<sup>2</sup> - Aménagement zone de commerces
  - Emplacement réservé n°6 - Bénéficiaire commune - Plateforme 4m - Liaison piétonne
  - Perimetre de protection des captages**
  - Périmètre de protection éloignée
  - Périmètre de protection immédiate
  - Périmètre de protection rapprochée
  - DESTINATION DES ZONES**
  - U : Zone urbaine à vocation de mixité
  - Uoap : Zone urbaine à vocation de mixité soumise à orientation d'aménagement et de programmation
  - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
  - Ui : Zone urbaine à vocation économique (EDF)
  - AU : Zone à urbaniser
  - AUs : Réserve foncière
  - Atvb : Zone agricole trame verte et bleue
  - An : Zone agricole inconstructible
  - Ntvb : Zone naturelle trame verte et bleue
  - Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements publics



0 150 300 450 600 m



0 50 100 150 200 250 300 m

